

MONTAGE/DEMONTAGE ECHAFAUDAGE ROULANT

initial/recyclage

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4323-69 du Code du Travail: « Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées »
Arrêté du 21/12/2004: «Le chef d'établissement dont le personnel utilise un échafaudage est tenu à l'exécution de vérifications pertinentes (...)

OBJECTIFS

Monter et démonter en sécurité les échafaudages roulants.
Réceptionner les échafaudages roulants de l'entreprise.
Utiliser les échafaudages roulants lors d'interventions

PROGRAMME

THEORIE

- Les textes à appliquer
- Accidents liés à l'utilisation d'échafaudages
- Conduite à tenir en cas de situation dangereuse
- Responsabilités des utilisateurs, vérificateurs et monteurs de l'échafaudage
- Les échafaudages roulants
- Définitions et terminologies
- Les types d'échafaudages
- Composition d'un échafaudage
- Montage et démontage
- Adéquation
- Contraintes spécifiques liées au lieu d'installation
- Notice technique d'instructions de montage et de démontage du fabricant
- Vérification de l'état du matériel
- Analyse de l'environnement
- Mise en sécurité du site (signalisation et protection)
- Ossature et stabilisateurs éventuels
- Accès
- Plancher
- Roulettes
- Lests éventuels
- Amarrages extérieur

- Mesures de sécurité à prendre en fonction de la météorologie
- Vérification de la conformité aux dispositions prévues par le fabricant
- Les efforts de structure admissibles
- Qualité des amarrages
- Descentes de charges et appuis
- Charges admissibles sur planchers
- Notions techniques (flexion, flambement, porte-à-faux...)
- Utilisation de l'échafaudage
- Accès et circulation en sécurité
- Respect des limites de charges
- Maintien en sécurité de l'échafaudage
- Prise en compte de la coactivité
- Déplacement de l'échafaudage

PRATIQUE

- Montage, réception et démontage en sécurité d'un échafaudage roulant

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques.
Kit de mannequins, défibrillateur d'entraînement et matériels nécessaires à la réalisation des simulations de situations.
Plan d'intervention INRS.

PUBLIC CONCERNE : Toute personne amenée à devoir monter/démonter un/des échafaudage(s) roulant(s),

PRE-REQUIS : Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur,

LIEU : Agence ECOPREV ou INTRA ENTREPRISE

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR (7 HEURES)

ACCESSIBILITE: Handicap En cas de situation de handicap, l'organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique lors du parcours d'évaluation. • Une attestation est remise à l'issue de la formation. • Nous préconisons un renouvellement de cette formation tous les 3 ans

Modalités, délai :

